

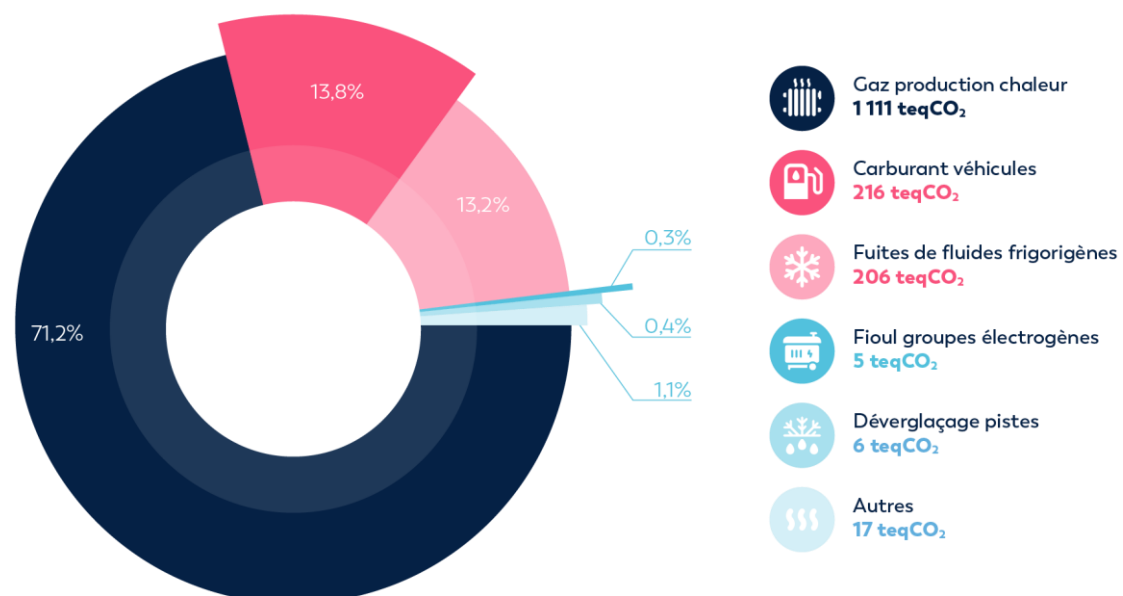
Bilan des émissions 2022

1- Bilan des Emissions

Le graphique ci-dessous présente le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la société Aéroports de Lyon (site Lyon Saint-Exupéry – Lyon Aéroport), pour l'année indiquée. Ce bilan est réalisé conformément au programme Airport Carbon Accreditation, développé par l'Airports Council International en ligne avec le Protocole des Gaz à Effet de Serre (2004) et la norme ISO 14064.

Les émissions sont calculées sur le périmètre défini par le programme Airport Carbon Accreditation pour le niveau de certification visé, en valeur « market-based » pour ce qui concerne les consommations énergétiques (facteurs d'émissions spécifiques aux contrats de fourniture d'énergies souscrits par Aéroports de Lyon). Elles sont calculées à partir des données d'activité et affichées en tonnes équivalent CO₂ pour l'année calendaire (du 1er janvier au 31 décembre).

Dans le cadre de la certification Airport Carbon Accreditation, les bilans annuels d'émissions font l'objet d'une vérification indépendante et d'une certification par l'organisme certificateur.



2- Méthodologie d'établissement du bilan

Périmètre retenu et frontière du système considéré

Aéroports de Lyon est une société française qui construit, aménage et exploite les plates-formes aéroportuaires de Lyon, à savoir l'Aéroport International de Lyon Saint-Exupéry et l'Aéroport de Lyon-Bron. Le bilan carbone présenté ci-avant concerne l'aéroport Lyon Aéroport (Lyon Saint-Exupéry - LYS) uniquement, l'Aéroport Lyon-Bron faisant l'objet d'un bilan séparé.

Le périmètre retenu est donc l'activité d'Aéroports de Lyon sur son domaine concédé du site de Lyon Saint-Exupéry.

Postes d'émissions (données d'activités)

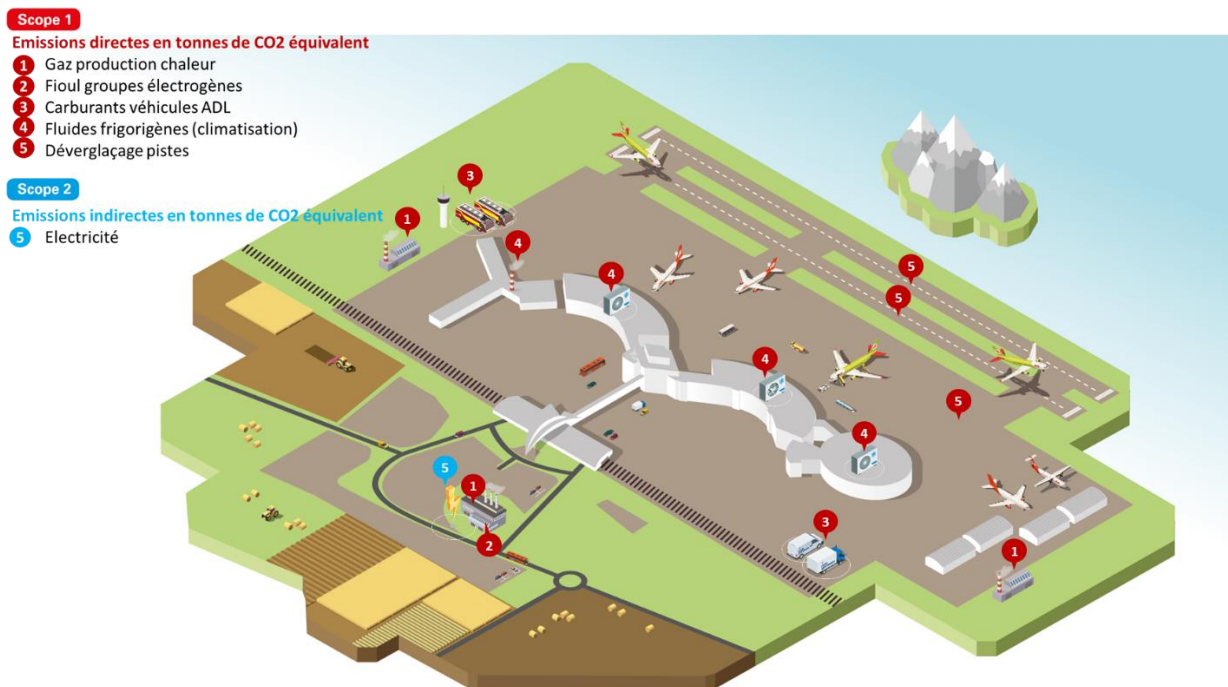
Les postes d'émissions retenus pour le bilan des émissions ci-avant sont ceux **sous contrôle opérationnel direct d'Aéroports de Lyon pour le scope 1** (émissions directes) et **scope 2** (émissions indirectes), conformément au référentiel Airport Carbon Accreditation.

Scope 1 : Emissions directes

- Consommation de gaz naturel des chaudières centralisées et décentralisées pour la production de chaleur
- Consommation de fioul domestique ordinaire (FOD) des groupes électrogènes alimentant le réseau de distribution électrique
- Consommation de carburant (essence, diesel) des véhicules en location et en propriété (Zone Publique) et intervenant sur la plateforme (Zone Réservée)
- Quantité de fluide frigorigène neuf chargée dans les équipements de climatisation
- Consommation de produits de déverglacement pistes

Scope 2 : Emissions indirectes

- Consommation d'électricité



Les émissions du scope 3 tel que les accès plateforme passagers et trafic avions sont comptabilisées séparément et ne sont pas incluses dans ce bilan. Ces émissions Scope 3 font néanmoins l'objet de nombreuses mesures d'évitement et de réduction coordonnées par Lyon Aéroport, par le biais de dispositions spécifiques et de projets menés de concert avec les acteurs de l'écosystème aéroportuaire

(modulation des redevances avions en fonction des émissions, alimentation 400 Hz au poste, trajectoires optimisées, mise en place d'infrastructures pour véhicules électriques et à hydrogène...).

Unités fonctionnelles ou déclarées utilisées

Les facteurs d'émissions (FE) utilisés dans ce bilan sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME (actualisé tous les ans).